



Soisy-sous-Montmorency, le 4 avril 2023

Réf : Sec / 202304-01

Monsieur le ministre,

Le protocole du 2 mars 2022 signé par l'ensemble de la parité syndicale du Corps de Conception et de Direction a donné lieu à des avancées catégorielles potentielles notables. Pourtant nombre d'entre elles restent à ce jour très théoriques pour notre corps compte tenu des positions récurrentes très étonnantes de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

En effet, cette administration, par des manœuvres qui ne peuvent être qualifiées que de dilatoires, cherche manifestement à tout prix à minimiser les coûts budgétaires de ce protocole et tente, à défaut de pouvoir les bloquer, de retarder toutes les mesures catégorielles qui s'y trouvent.

Son inertie clairement assumée a ainsi notoirement ralenti le cheminement du dossier concernant la banalisation du 10ème échelon et la création du 11ème échelon du premier grade tout comme l'augmentation du volume du 3ème vivier du grade de commissaire général. Ces dispositions sont toujours en attente d'examen du Conseil d'Etat alors qu'elles auraient déjà dû être mises en application depuis plusieurs mois.

Dans la même lignée, **l'Indemnité de Responsabilité et de Performance censée être revalorisée de 25%** sur un rythme pluriannuel et surtout de **10 % au 1^{er} juillet 2023** fait l'objet de demandes de justifications ubuesques par cette direction. Cette attitude pourrait d'ailleurs bloquer toute possibilité de mise en œuvre concrète de cette mesure à la date fixée si l'augmentation n'est pas confirmée avant la fin avril.

Plus grave encore, et c'est l'objet principal du courrier de ce jour, la **DGAFP bloque par son étrange torpeur les avancements 2023 aux grades de commissaire divisionnaire et de commissaire général**, avancements qui auraient dû avoir lieu fin 2022, ou au moins en janvier 2023 compte tenu des élections professionnelles.

Concernant le grade de commissaire divisionnaire, cette administration refuse à ce jour de répondre aux propositions de ratio promus/promouvables transmis pourtant depuis plusieurs mois par votre ministère, bloquant mécaniquement l'établissement du tableau. Pourtant, votre administration, comme la DGAFP, peuvent facilement évaluer le volume de grades libérés par départ en retraite ou avancement au grade de commissaire général, et en déduire mécaniquement le volume d'avancement auquel nos collègues du premier grade peuvent prétendre.

Concernant les commissaires généraux, alors que selon nos informations, elle n'a pas fait le moindre commentaire concernant la pertinence des modifications relatives à **l'élargissement de la liste des « fonctions importantes »**, cette même DGAFP choisit de ne pas transmettre ce texte, empêchant *de facto* sa publication. Aucun « expert statutaire » de cette direction générale ne peut pourtant ignorer que ce texte est d'application indispensable dès 2023 afin de s'assurer que le nombre de promouvables à ce grade remplissant les conditions du 2ème vivier (8 années sur une fonction importante) ne soit pas inférieur au nombre de postes budgétaires d'ores et déjà libres.

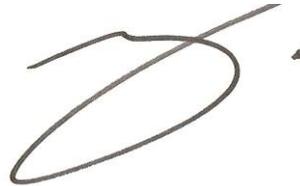
On se souviendra en effet qu'au titre de 2022, votre administration avait déjà été contrainte de garder certains postes budgétaires de commissaires généraux en réserve, faute de promouvables crédibles. D'autres postes sont devenus vacants au titre de 2023 du fait d'un fort volume de départ en retraite de nos collègues déjà titulaires de ce grade.

Depuis plusieurs mois, notre organisation relance, voire harcèle, la DGPN et la DRCPN qui ne peuvent que nous confier à chaque fois leur impuissance face à l'inertie de la DGAFP.

Estimant que ces blocages ne peuvent être levés qu'au plus haut niveau de notre ministère, nous nous permettons de vous solliciter afin que, par votre intervention, le bon sens et la raison puissent prévaloir pour reprendre nos travaux catégoriels dans des conditions de sérénité retrouvée.

Vous sachant particulièrement attentif à la parole donnée par l'administration dans le cadre de la signature du protocole et dans l'attente de votre réponse, je prie de croire, Monsieur le ministre, en mes salutations respectueuses.

Olivier BOISTEAUX
Président du SICP



Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS